



PROJET PÉDAGOGIQUE

**ALSH LES JARDINS DES PETITS
2025 - 2026**



**Service jeunesse et réussite éducative
Mairie de Sotteville-lès-Rouen**

SOMMAIRE

I. PRESENTATION

- A. *Qu'est-ce qu'un projet pédagogique ?*
- B. *Présentation de l'accueil de loisirs*
 - 1. L'implantation
 - 2. Les locaux
- C. *Le projet éducatif*
- D. *L'inclusion*

II. LE FONCTIONNEMENT

- A. *Les dates et horaires d'ouverture*
- B. *La journée type*
- C. *L'organisation des groupes*

III. LE PROJET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

- A. *Les objectifs*
 - 1. Les gouters festifs
- B. *Le personnel*
 - 1. L'équipe de direction
 - 2. L'équipe d'animation
 - 3. L'animatrice ou animateur renfort
 - 4. L'équipe technique

Les règles de vie en collectivité

IV. LA SECURITE

- A. *L'encadrement des enfants*
- B. *La posture de l'animatrice ou l'animateur*

V. L'EVALUATION

- A. *L'évaluation de l'équipe d'animation*
- B. *L'évaluation du projet pédagogique*

I. PRESENTATION

A- Qu'est-ce qu'un projet pédagogique ?

Le projet pédagogique est conçu comme **un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement de l'accueil. Il sert de référence tout au long de l'action.**

Élaboré à partir du cadre fixé par le projet éducatif, le projet pédagogique permet également de **donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.** Il aide ainsi à construire la démarche pédagogique.

Toute personne faisant partie de l'équipe encadrante pour l'année 2025-2026, doit adhérer et s'intégrer à la mise en application de ce projet. Ainsi, chacun s'occupera de mener à bien la fonction et les tâches qui lui sont attribuées en n'excluant nullement une entraide, une solidarité, ainsi qu'une polyvalence. La réussite de cette expérience repose sur un travail d'équipe où chacun se doit de s'investir avec dynamisme afin de favoriser l'épanouissement des enfants.

L'équipe est composée d'un nombre d'animatrices et d'animateurs qui respecte les normes d'encadrement. Ils/elles s'investiront pour faire vivre aux enfants une année de qualité, dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires.

B- Présentation de l'accueil de loisirs

1. L'implantation

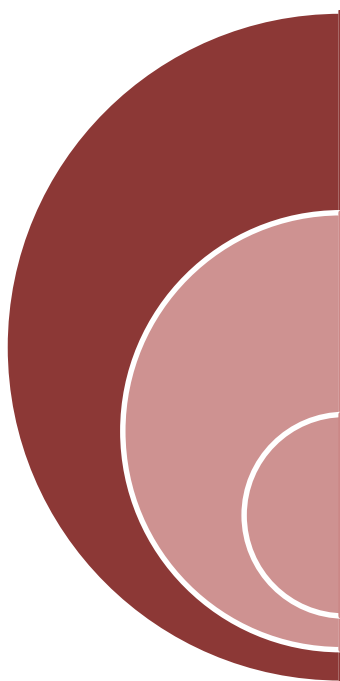
L'accueil de loisirs les Jardins des Petits est situé cours Pierre de Coubertin à Sotteville-lès-Rouen. Il est rattaché au service Jeunesse et Réussite Educative de la municipalité.

Il concerne les enfants inscrits du lundi 20 octobre au vendredi 31 octobre 2025 âgés de 3 à 6 ans et peut accueillir au maximum 120 enfants. Ce dernier est habilité par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), dépendant de la préfecture de la Seine Maritime.

2. Les locaux

L'accueil de loisirs maternel les Jardins des Petits partage ses locaux avec la crèche familiale en période scolaire.

Nous avons à disposition :



La salle des Titounis	• 3 ans • de 3 à 4 animateurs selon les effectifs.
La salle des Spydis	• 4 ans • de 3 à 4 animateurs selon les effectifs.
La salle des Pokis	• 5 ans • de 3 à 4 animateurs selon les effectifs.

En plus des salles de référence, nous avons :

1 cour	1 bureau de direction	
1 hall d'entrée	1 infirmerie	1 régie de matérielle
1 réfectoire	1 cuisine pédagogique	pédagogique et sportive
1 dortoir	1 salle zen	1 salle de pause équipe
1 office de restauration	1 salle de motricité	

C- Le projet éducatif

En 2024, la direction enfance jeunesse a entamé une réflexion autour du prochain projet éducatif. Celui-ci sera finalisé durant l'année 2025/2026.

Cependant, les 3 grands axes ont été déterminés et c'est sur ceci que l'accueil de loisirs les Jardins des Petits s'appuiera tout au long de l'année.

Les objectifs éducatifs généraux sont les suivants :

- ✧ Contribuer au bien-être, à l'épanouissement et à la réussite éducative de chaque enfant et jeune; les rendre acteurs de leur développement, favoriser leur autonomie et leur émancipation.
- ✧ Permettre l'inclusion des enfants à besoins éducatifs particuliers dans tous les lieux d'accueil et d'accès aux loisirs.

- ✚ Encourager l'attention des enfants au vivant en favorisant le contact avec la nature: prendre soin de soi, des autres, de la nature et de la planète.

D- L'inclusion

En janvier 2025, les élus de la collectivité ont signé la charte « *pour un accueil de loisirs inclusif en Seine-Maritime* » présentée par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports et ses partenaires (collectivités, Pôle Ressources Handicap 76, Caisse d'Allocations Familiales ...). Ciblée autour des enjeux liés à l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap dans les accueils de loisirs, cette charte est un outil fédérateur pour co-construire un accueil adapté avec les familles.

Elle confirme l'engagement porté par les équipes et valorise leur implication dans la mise en place d'outils et d'aménagements adaptés quels que soient les besoins spécifiques des enfants accueillis.

II. LE FONCTIONNEMENT

A. Les dates et horaires d'ouverture

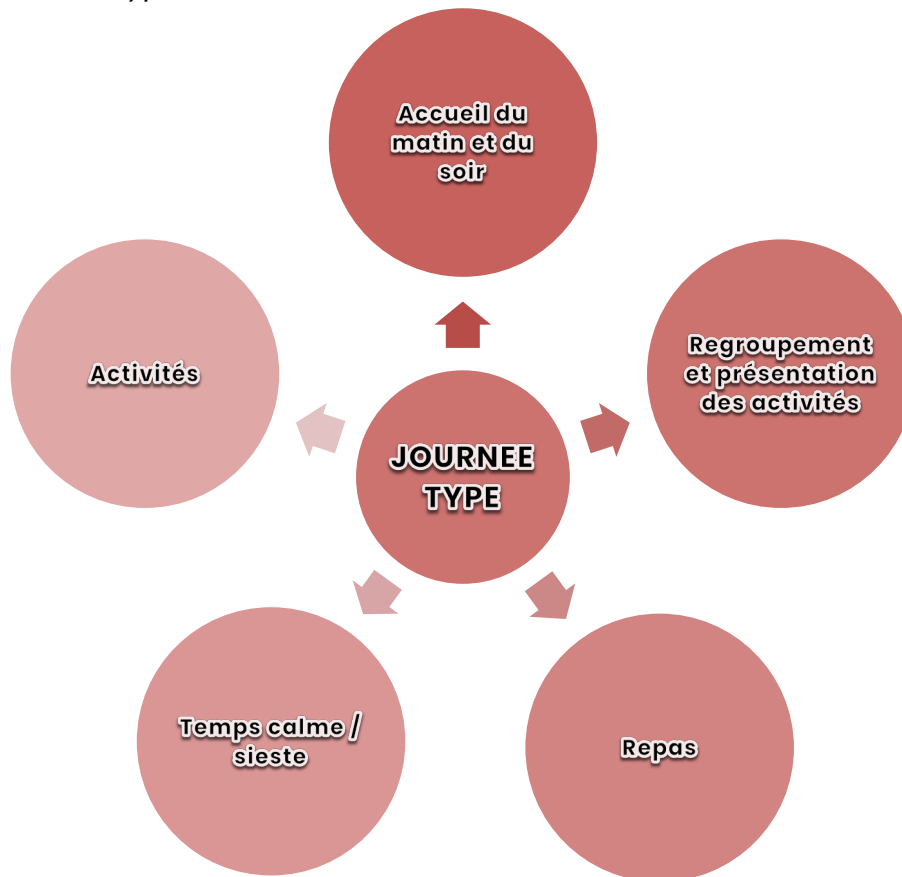
L'accueil de loisirs les Jardins des Petits est ouvert à chaque vacance scolaire. Les enfants peuvent être accueillis de **7h30 à 18h15**.

En début de journée, l'accueil des enfants et des familles se déroule entre **7h30 et 9h** dans la structure. A l'arrivée les enfants sont pointés et répartis par groupe.

Une attention particulière est requise sur ce moment d'accueil. La direction et l'équipe d'animation sont à l'écoute et très attentives aux demandes des familles. Un climat de confiance et de respect doit être instauré. Toute information doit être écrite et relayée.

En fin de journée, les familles peuvent récupérer leur(s) enfant(s) à partir de **17h jusqu'à 18h15**.

B. La journée type



Qu'est-ce que cela signifie ?

7h30 – 9h

Les enfants arrivent de manière échelonnée, l'équipe présente est attentive à leur rythme. Ils sont pointés et orientés vers leur salle de référence en présence de leurs parents s'ils le souhaitent. Ce moment permet aussi d'informer et échanger avec les familles. Les activités sont libres. En parallèle, les animatrices et animateurs préparent leur matériel et/ou leur sortie.

9h – 9h45

Un appel nominatif est fait afin de s'assurer que tous les enfants ont bien été pointés. Par la suite, plusieurs propositions s'offrent à eux :

- 👉 Une collation est proposée à tous les enfants, elle n'a pas de caractère obligatoire. Nous profitons de ce moment pour sensibiliser les enfants aux bienfaits d'une alimentation équilibrée et de rappeler qu'il est important de prendre son petit déjeuner à la maison avant de partir.
- 👉 Jeux de cours ou en intérieur
- 👉 Finition d'activités ou de décoration

👍 Départ quand il y a des sorties

9h45-10h et 14h30-14h45

Chaque jour, l'équipe d'animation réunit l'ensemble des enfants dans la salle de motricité pour un moment convivial et collectif. Pendant une dizaine de minutes, ils chantent, dansent et partagent un temps d'échange favorisant la cohésion du groupe. À l'issue de ce temps commun, chaque tranche d'âge retrouve ses animateurs de référence pour débiter les activités de la journée. Il arrive également que certaines animations soient présentées de manière ludique à l'ensemble des enfants dans la salle de motricité, afin de susciter leur envie d'y participer ensemble, entre les différentes tranches d'âge.

10h – 12h et 14h45-16h

L'équipe d'animation mène des activités et/ou accompagne les enfants en sortie. Peu importe la formule, l'animatrice ou l'animateur encadre le groupe, il ne peut être confié à un intervenant. Les enfants participent au rangement du matériel.

1^{er} service 11h30 –12h30 / 2^{ème} service 12h30-13h30

Le repas doit être un moment convivial, de communication, d'échange et de plaisir. Il est indispensable de s'asseoir à une place stratégique et d'avoir une vision la plus globale. L'animatrice ou l'animateur accompagne à goûter chaque aliment.

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les enfants ainsi que les adultes ne pénètrent pas dans les locaux réservés au personnel de service (office).

Un enfant qui refuse de manger de manière répétitive doit être signalé à la direction.

Les enfants sont accompagnés aux toilettes avant d'aller au restaurant.

Depuis la rentrée 2025/2026, un nouveau régime alimentaire est proposé aux familles pour leurs enfants. Deux formules sont désormais disponibles au moment de l'inscription :

- Formule n°1 : repas standard (comprenant poisson, œufs, tous types de viandes et recettes végétariennes)
- Formule n°2 : repas sans viande (comprenant poisson, œufs et recettes végétariennes)

La sieste

En maternel, les 3 ans vont à la sieste à 12h30 ainsi que ceux qui le souhaitent.

Pour que l'enfant ait un sommeil agréable, je veille à :

- 👍 Accompagner les enfants aux toilettes avant le coucher.
- 👍 Les vêtir d'une tenue confortable, en tenant compte de la température de la pièce.
- 👍 Les coucher dans un climat de tranquillité (ne pas hausser la voix).

- 👉 Procéder à un endormissement dans le calme (histoire, musique douce etc....)
- 👉 Ne pas discuter entre animateurs dans la pièce !!!
- 👉 Être toujours trois dans le cas où un adulte doit s'absenter. Toujours rester à deux pour surveiller le groupe d'enfants.
- 👉 Lever les enfants dès qu'ils manifestent l'envie de ne plus dormir.
- 👉 Procéder à un réveil calme et échelonné.
- 👉 Pour le groupe des enfants plus grands : certains enfants peuvent s'allonger.

12h30 – 14h30

Des coins permanents sont proposés, les enfants peuvent écouter de la musique, lire un livre, se relaxer ou ne rien faire.

C'est un moment où l'équipe d'animation doit être attentive et respecter le rythme de l'enfant. Aucune activité intense ne peut être proposée.

Les enfants sont répartis dans les salles de manière équilibrée afin de permettre aux équipes de prendre leur pause.

16h – 17h

Le goûter reste un moment convivial, l'équipe d'animation en profite pour faire un bilan de la journée et recueillir les besoins des enfants.

17h – 18h15

Les enfants partent de manière échelonné, comme l'accueil de matin, il n'y a pas d'activités dirigées. Des coins permanents peuvent être proposés et/ou des jeux de cour. La directrice accueille les familles et transmet les informations.

A- L'organisation des groupes

Les enfants sont répartis par année de naissance, cette organisation a pour vocation :

- 👉 De permettre à ce que l'enfant garde ses repères (adulte, salle, matériel...)
- 👉 De suivre l'évolution de l'enfant en lien avec son cycle et non son âge
- 👉 D'être en cohérence éducative avec l'école

En complément, les activités sont décroisées. Cet aménagement permet :

- 👉 Découvrir ponctuellement d'autres animatrices et animateurs
- 👉 Avoir l'occasion de jouer avec des enfants plus jeunes/âgés et travailler sur l'autonomisation des plus jeunes
- 👉 Retrouver son frère ou sa sœur lorsqu'il y a des fratries
- 👉 Proposer des activités au plus grand nombre

Concernant les activités sportives et les sorties, celles-ci sont organisées par tranche d'âge afin de répondre au mieux aux besoins et aux capacités de chaque groupe. Cependant, il peut arriver que certaines sorties ou activités soient proposées de manière mixte, réunissant plusieurs tranches d'âge.

III. LE PROJET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS LES JARDINS DES PETITS

A- Les objectifs

Les objectifs de l'accueil de loisirs s'inscrivent dans la continuité du projet éducatif de la Ville et visent à offrir aux enfants des expériences variées et adaptées à leur âge. Chaque période de vacances s'articule autour de trois objectifs principaux, travaillés par l'équipe et développés tout au long de l'année :

- 1. Développement de la socialisation et de la coopération entre enfants**
- 2. Éveil créatif et autonomie**
- 3. Renforcement du lien avec les familles**

Un projet avec le relais petite enfance sera également mis en place durant les vacances scolaires, à raison de deux rencontres par période, généralement en matinée. Ce projet aura pour objectifs de favoriser la continuité éducative, de créer du lien entre les enfants de différentes tranches d'âge à travers des activités adaptées, et de renforcer le partenariat entre les deux structures.

Les activités proposées pourront être variées, ateliers manuels et créatifs, jeux de motricité, lecture, chant, danse, dînette...

Chaque période de vacance sera accompagnée d'une thématique, qui guidera les activités proposées, toujours adaptées à l'âge des enfants.

Lors des temps artistiques (chant, danse, lecture animée...), les enfants plus grands auront un rôle actif auprès des plus petits. Cela leur permettra de développer leur autonomie, leur sens des responsabilités et leur esprit de coopération.

1. Les gouters festifs

Pendant ou en fin de session, nous accueillons les familles et leur proposons un gouter. Celui-ci a pour objectifs de :

- 👍 Développer les relations avec les familles
- 👍 Montrer le fonctionnement de l'accueil de loisirs
- 👍 Proposer un moment festif

Les goûters festifs sont organisés soit en fin de journée, à partir de 16h30, ou parfois le matin sous forme d'une petite collation (café, madeleines, etc.). Une grande table est alors dressée avec différentes préparations à déguster, créant un moment convivial et festif.

En règle générale, lorsque le goûter a lieu en fin de journée, il est préparé le jour même en cuisine avec la participation des enfants, ce qui valorise leur implication et favorise leur autonomie. Ces temps privilégiés permettent également d'accueillir les familles, de renforcer le lien de confiance avec elles, de présenter notre fonctionnement et de partager un moment d'échanges chaleureux autour des réalisations du groupe. Parfois, de petits stands sont également proposés à destination des enfants et des familles, ajoutant une dimension interactive et festive à ce temps collectif.

4. Le personnel

1. L'équipe de direction

L'accueil de loisirs les Jardins des Petits a un binôme de direction.

Tout en s'appuyant sur le projet éducatif, l'accueil de loisirs met en œuvre un projet pédagogique en cohérence avec les valeurs de l'organisateur. Le projet de direction doit assurer le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs sur le plan humain, relationnel et organisationnel. Le comportement de la direction doit être exemplaire.

Le projet de direction se décline en trois parties:

1. La bienveillance

Créer un environnement où chacun se sent accueilli, écouté et valorisé tout en favorisant une ambiance joviale et dynamique.

2. Le respect

Le respect mutuel, aussi bien entre les enfants qu'entre l'équipe d'animation est important. Il implique l'apprentissage des règles de vie en collectivité, du respect des consignes et de l'écoute.

3. L'accompagnement

Un accompagnement personnalisé et centré sur le développement de chacun permet d'encourager l'autonomie et la confiance en soi et ce toujours avec un soutien moral permanent.

Ces valeurs qui découlent directement du projet éducatif de la Ville, met l'accent sur l'épanouissement global de tous et signifie offrir des expériences enrichissantes sur le plan collectif pour favoriser le développement physique, intellectuelle et social.

Nous attachons une importance particulière au bien-être de toute l'équipe, grâce à notre rôle de formateur, dans le but de les responsabiliser et de les faire évoluer dans leurs expériences et leur tenue professionnelle.

Il est capital de respecter le rythme de chacun et essentiellement d'être attentif aux besoins et aux demandes des enfants. L'accompagnement dans l'autonomie des enfants est un point primordial que toute l'équipe devra bien respecter en mettant à disposition divers outils.

Les relations avec les familles seront tout aussi importantes, car pour certains d'entre eux, la séparation est toujours difficile avec leurs enfants. Il est donc de notre devoir de les rassurer et d'assurer un accueil de qualité.

L'adjointe ou l'adjoint (selon les sessions) a pour mission principale, l'encadrement de l'équipe d'animation tant dans l'accompagnement que sa formation. Il/ Elle supplée la directrice dans les tâches administratives.

2. L'équipe d'animation

L'équipe d'animation est composée entre 12 et 15 animatrices et animateurs titulaires du BAFA ou équivalence.

Les fonctions d'une animatrice ou d'un animateur sont les suivantes :

- 👉 **Assurer la sécurité physique et morale** des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, du vivre ensemble et du respect de chacun;
- 👉 Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs;
- 👉 Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.
- 👉 **Encadrer et animer** la vie quotidienne et les activités;
- 👉 Accompagner les enfants dans la réalisation **de leurs projets.**

L'animatrice ou l'animateur aide l'enfant à prendre conscience de son environnement pour lui permettre de l'analyser, d'y vivre et de le faire évoluer. Son action et sa présence auprès des enfants ont une influence sur leur développement. Les activités doivent être éducatives et l'animatrice ou l'animateur doit faire en sorte qu'elles soient bénéfiques. Les projets doivent aider l'enfant à être en relation avec l'environnement naturel, matériel, humain et intentionnel.

L'équipe d'animation doit :

- 👍 **Adopter une attitude cohérente** vis-à-vis des enfants, des collègues et des parents
- 👍 Ouvrir leur champ de connaissances
- 👍 Prendre des initiatives
- 👍 **Se comporter en être responsable**, capable de comprendre, d'analyser et de faire évoluer les situations
- 👍 **Respecter une discrétion professionnelle** », et en aucune façon, porter un jugement
- 👍 Être disponible, et pour cela, respecter le mieux possible son propre rythme de vie
- 👍 **Être capable de se remettre en question** sur la qualité de son travail
- 👍 Œuvrer dans le but d'atteindre les objectifs du projet pédagogique et du projet d'animations

3. L'animatrice ou l'animateur renfort

L'animatrice animateur renfort est un agent positionné en supplément dans les équipes.

Il/elle a pour missions de :

- ➡ Accompagner des enfants en fonction de leur besoins éducatifs particuliers (troubles du comportement, de l'attention, handicap ou autres).
- ➡ Animer des activités en faveur des enfants de 3 à 17 ans en facilitant l'intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers par le biais de techniques éducatives.
- ➡ Analyser et évaluer les difficultés des enfants.
- ➡ En rendre compte auprès de la coordinatrice péri/extra scolaire, des responsables de secteur et du chargé de mission du Réseau pour la Coéducation et la Réussite Educative.
- ➡ Communiquer avec les parents dans un esprit de continuité éducative

Ce rôle n'a pas vocation à remplacer les absents ou se substituer aux parents, l'animateur renfort ne fait pas fait de un pour un. Le renfort est une aide pour l'enfant, il est là pour favoriser son bien être en collectivité, travailler sur son inclusion et prendre en

considération ses besoins et ses attentes. Il rend compte de chaque situation à chaque cycle.

4. L'équipe technique

Elle est composée de 4 agents dont un/une Responsable d'Office, qui font partie intégrante de l'équipe. Elle prend en compte le projet pédagogique et respecte le rythme de vie des enfants.

L'équipe technique assure le service des repas et l'entretien de l'office et des locaux.

Leur positionnement s'effectue quelques jours avant la session pour toute la durée de la session ou sur une partie. Elle contrôle et assure également les repas des enfants qui ont un projet d'accueil individualisé dit PAI.

L'équipe technique suit un protocole très strict et prend toutes les précautions en matière de chaîne du froid et de conservation des aliments. Elle met en place le couvert, veille avec les animateurs à la bonne ambiance du repas et sont à l'écoute des besoins des enfants.

Les animatrices et animateurs doivent aider au service, veiller à ce que les tables soient débarrassées à la fin du repas et dans un objectif de responsabilisation, les enfants aident par ailleurs au débarrassage de leur couvert.

Les agents d'entretien doivent assurer l'aération et le nettoyage chaque matin des locaux. Nettoyer et désinfecter les sanitaires et veiller à ce que les distributeurs de savon et de papiers soient toujours remplis. Les salles doivent être rangées, les chaises empilées et les tables nettoyées le soir afin de faciliter le travail des agents.

5. Les règles de vie en collectivité

Les règles ont pour fonction d'établir un cadre et de donner des repères clairs aux enfants sur leurs droits et leurs devoirs. Elles sont travaillées avec les enfants de manière ludique et affichées afin que chacun puisse s'y référer facilement.

Généralement, les règles se font dès le premier jour de fonctionnement, dans la matinée. Elles peuvent être présentées sous différentes formes : création de pictogrammes, jeux, scénettes ou mises en scène avec les enfants. Cette approche ludique permet aux enfants de mieux assimiler les règles et de les intégrer dans un cadre agréable et motivant.

Les règles de vie sont ensuite affichées dans les salles de référence avec la participation des enfants, qui contribuent à les instaurer eux-mêmes. Ainsi, lorsqu'une règle n'est pas respectée ou comprise, les enfants peuvent, avec l'aide de l'animatrice ou l'animateur, se référer à l'affichage et identifier la règle enfreinte. En utilisant leurs propres mots, ils sont amenés à proposer des solutions pour rétablir la situation et mieux intégrer les règles de vie en collectivité.

IV. LA SECURITE

A- L'encadrement des enfants

Pour un nombre inférieur ou égal à 8 enfants, la présence de deux animatrices ou animateurs est obligatoire pour sortir de la structure. Chaque animatrice / animateur a un gilet rose et doit se munir d'une trousse pharmacie et des PAI.

Elle/il doit remplir une fiche de sortie contenant les noms, prénoms et âge des enfants des enfants, le nombre, les horaires de départ et retour, le moyen de locomotion et le lieu. Cela doit être fait en deux exemplaires, un pour la direction et l'autre pour l'équipe d'animation.

AVANT CHAQUE SORTIE LES REGLES SONT RAPPELEES AUX ENFANTS.

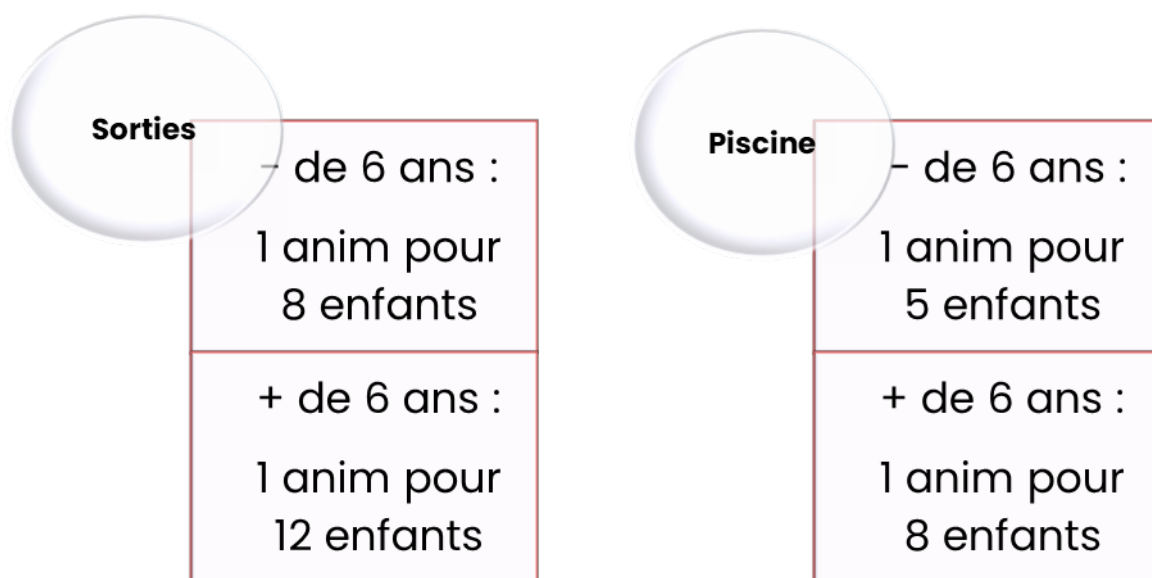
Pour les déplacements à pied et transports publics :

Une animatrice ou un animateur est en tête de marche et l'autre finit celle-ci. Un enfant n'est JAMAIS derrière un adulte.

Pour la traversée des passages piétons, les animatrices et animateurs se placent dans le sens d'arrivée des véhicules pour sécuriser le passage des enfants.

Dans les cars :

Il y a une cheffe ou un chef de convoi pour chaque déplacement, la ou le responsable du trajet reste à l'avant du car. Un adulte doit obligatoirement se mettre devant les issues de secours et les autres sont répartis dans les allées aux places assises. Avant le départ du car, la cheffe ou le chef de convoi doit vérifier que tous les enfants et adultes ont attaché leurs ceintures de sécurité.



B- La posture de l'animatrice ou l'animateur

En début de session, chaque animatrice ou animateur est doté d'un gilet rose. Il doit être porté dès l'arrivée à l'accueil de loisirs.

L'adulte n'étant pas en dehors des lois en accueil de loisirs extrascolaires, chacun est responsable civilement et pénalement de ses actes et doit se conformer aux diverses législations en vigueur.

L'entrave à la moralité et à la sécurité des enfants amènera l'équipe de direction à prendre certaines dispositions fermes et définitives allant jusqu'au renvoi.

Dans une logique de transparence envers tous les membres de l'équipe, des règles de fonctionnement et de vie en collectivité sont mises en place et doivent être respectées par tous.

Interdit de :

- ⊗ Fumer dans l'enceinte de la structure et devant les enfants
- ⊗ Consommer de l'alcool
- ⊗ Détenir et consommer des produits illicites
- ⊗ Téléphoner à des fins personnelles sur les temps d'animation et de surveillance sur les temps de travail.

Règles non négociables :

- ✎ La tenue vestimentaire doit être adaptée (ex : port de la casquette en intérieur)
- ✎ Le langage, le comportement doivent être exemplaire
- ✎ Etre clair et cohérent avec les enfants
- ✎ Respecter du matériel et les locaux
- ✎ Sanctionner de manière éducative, intelligente et réfléchie, (pas de punition)
- ✎ Pas de violence verbale et/ou physique (enfants comme adultes).

V. L'EVALUATION

A- L'évaluation de l'équipe d'animation

Tout au long de la session, l'équipe d'animation est suivie par le binôme de direction. Celui-ci l'accompagne dans sa montée en compétences et met en place des échanges réguliers en cas de besoins plus prononcés.

En début de session, des objectifs individuels sont déterminés soit par l'animatrice ou l'animateur et/ou par la coordonnatrice. Ces objectifs permettent d'orienter l'évaluation.

Chaque soir, les animatrices et animateurs échangent sur le déroulé de leur journée. Ce petit bilan permet à l'équipe de se questionner sur leurs pratiques et permet à la direction de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement, de formation pour combler les difficultés rencontrées.

Ces divers temps d'échanges leur permettront de partager leurs expériences, leurs apprentissages et leurs ressentis. Des discussions en groupe pourront être menées pour évaluer leur compréhension des enjeux environnementaux, culturels et sociaux abordés pendant la session qui s'inscrivent dans le projet éducatif de la ville.

Une rencontre est aussi faite à mi-session pour échanger plus personnellement sur le déroulement des jours passés, rectifier et améliorer les pratiques.

En fin de session, les animatrices et animateurs sont reçus individuellement par l'équipe de direction qui procède à leur évaluation pour dresser un bilan de la période écoulée et de construire les objectifs d'évolution de la période à venir, en déterminant les besoins attendus de l'animateur et les besoins attendus par la structure. Il s'agit d'une démarche d'auto-évaluation sur les compétences attendues. Elle demande à l'équipe de se pencher sur ses propres actions sur une période déterminée pour en ressortir les points positifs et les difficultés.

L'évaluation et le suivi seront réalisés de manière bienveillante et participative, dans le but d'accompagner l'équipe dans leur développement personnel et professionnel.

B- L'évaluation du projet pédagogique

L'évaluation permet de vérifier la mise en œuvre du projet pédagogique, un bilan est rédigé à chaque fin de session. Ils sont transmis au service jeunesse et réussite éducative.